

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19-02-06

Séance du 12 février 2019

GESTION DES DECHETS **INFORMATION CONCERNANT LE LANCEMENT DU MARCHÉ D'ENLEVEMENT** **DES BENNES DES DECHETTERIES**

L'an deux mille dix-neuf, le douze février, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat – Route Départementale 619 à NANGIS, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ghislain BRAY, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **98** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **39** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

Titulaires présents : Mmes et M. ROY, DELORME, DELANNOY, GUERINOT, CONDAMINET, MONTAGU, GYARMATHY, GOUVERNE, LEVASSEUR, COCHET, RAYER, AUGÉ, MARTINEZ, BANTEGNE, MALHET, LUCQUIN, DELFOUR, MASSON, ROUSSEAU, FRISINGHELLI, DUPUIS, BRICHET, HARSCOET, RAVENNE, CIPRES, MUSSELIN, SADOINE, LABATUT, MARTINET, BOURCIER, BRAY, CAFFIN, CANAPI, CIOTTI, DRIOT, LEROY, MORIN, NUYTENS, OSSOLA, PANNIER, PELLICIARI, PERNEL, VOISEMBERT, GIRAULT, VIVET, BARRACHIN, ALARD.

Suppléants présents : Mmes et M. DEUDON, SOLER, SAMSON, DELETTRE, SIVANNE, FLAMEY, REMOND, FOURREY, BECKER, BOREL, D'HAINAUT, FASSELER, LAMY, AVRON.

Représentés : Mmes et M. COUPAS (pouvoir à BRICHET), FENOT (pouvoir à DELANNOY), FRANÇIN (pouvoir à RAVENNE), JEUNEMAITRE (pouvoir à CANAPI), BENECH (pouvoir à CAFFIN), BOUVRAIN (pouvoir à BOURCIER), GALLOIS (pouvoir à LEROY), BEAUGELET (pouvoir à MONTAGU), KOFFEL (pouvoir à MALHET), RICHARD (pouvoir à LUCQUIN), BACQUET (pouvoir à NUYTENS).

Excusés : Mmes et M. PASCUAL, COUSTALAT, PERRET, NIORTHE.

Secrétaire de séance :

Date de la convocation	: 01 février 2019
Nombre de délégués en exercice	: 98
Nombre de délégués présents	: 61
Suffrage exprimé	: 50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19-02-06

Séance du 12 février 2019

GESTION DES DECHETS
INFORMATION CONCERNANT LE LANCEMENT DU MARCHÉ D'ENLEVEMENT
DES BENNES DES DECHETTERIES

Par délibération n° 181210, Le Président a été autorisé à signer deux marchés.

Le marché d'enlèvement d'évacuation de traitement des déchets issus des déchetteries du SMETOM-GEEODE a été classé sans suite pour les motifs suivants :

- o que le marché relève d'une incertitude juridique et économique,
- o que de réelles difficultés techniques seraient engendrées avec la gestion séparée des prestations des lots 1 et 2,
- o de la nécessité d'intégrer dans ce marché un élément essentiel, à savoir la sortie de la déchetterie de Provins, dès la fin de ses travaux de rénovation prévus en 2020.

Le marché d'enlèvement d'évacuation de traitement des déchets issus des déchetteries du SMETOM-GEEODE a été relancé, pour un montant estimatif de 1 700 000€ /an pour une durée de 4 ans.

L'objet est le même que lors du précédent marché, à savoir d'assurer, pour les **10 déchetteries** du SMETOM-GEEODE, la location de contenants, leurs enlèvements, leurs transports, et le traitement et / ou la valorisation des déchets contenus, collectés dans les 10 déchetteries

Monsieur le Président du SMETOM-GEEODE informe les élus que ce marché a été relancé.

LE COMITE SYNDICAL,

PREND ACTE DE CETTE INFORMATION.



Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Le Président,


Ghislain BRAY

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 21 février 2019

Affiché, le 21 février 2019

Le Président,


Ghislain BRAY

